

Réunion du 2 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 41
Nombre de pouvoirs : 4

Date de convocation : 23 février 2017

Date de publication au RAA :

15 MAR. 2017

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

N° 2

Objet : Rapport d'orientation
budgétaire 2017 : budgets principal et
annexes

L'an deux mille dix sept, le deux mars à dix huit heures quinze, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Longwy s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui leur a été adressée par le Président.

Etaient présents

Mmes Bertin, Collin, Etienne, Fosty, Inlal, Irvernizzi, Leclerc, Pala, Sohyer, Tozzo

MM Agostini, Aries, Bagaglia, Basso, Brier, Blanguerin, Bourguignon, Bouzad, Claeys, Danloy, De Carli, Didelot, Fizaine, Fournel, Giardi, Herbays, Hochstrasser, Jacque, Jacquet, Lot, Marini, Marteau, Paluszkiewicz (à compter du point n°2), Piermantier, Pignot, Pluvinet, Raulet, Raullet, Righi, Rousseau, Zolfo

Excusés :

M. Duriez donne pouvoir à Mme Sohyer

M. Allier donne pouvoir à M. Basso

M. Huard donne pouvoir à M. Bourguignon (sa suppléante étant empêchée)

M. Aceti donne pouvoir à M. Raulet Gérard

Absent

Mme Charpentier

Mme Felkar

M. Giovanardi

M. Bouzad est élu secrétaire de séance à l'unanimité

VU les articles L 2312-1 et L 5211-36 du CGCT rendant obligatoire la tenue d'un Rapport d'Orientation Budgétaire dans les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants

En application de l'article L 2121-12 du CGCT, une note de synthèse a été jointe à la convocation des membres du conseil communautaire dans les délais réglementaires

VU les articles L2312-1, L5211-36, D 2312-3 et D 5211-18-1 du CGCT

Après avis favorable de la commission "finances, affaires administratives, compétences, projet de territoire, partenariat avec les communes, ruralité"

Le conseil communautaire, à l'unanimité ;

- **PREND ACTE** de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire sur les budgets principal et annexes (hors budgets de l'eau et de l'assainissement), après en avoir débattu

- **AUTORISE** le Président à accomplir les mesures de publicité et d'information suivantes :

- Transmission du rapport au Préfet de département et aux communes membres de la communauté d'agglomération dans les 15 jours de la présente délibération
- Mise à disposition du rapport au siège de l'EPCI et dans les mairies des communes membres dans les 15 jours de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire. Le public sera avisé de cette mise à disposition par un avis sur le site internet de la communauté d'agglomération et un affichage au siège de l'EPCI
- Mise en ligne du rapport sur le site internet de l'EPCI dans le mois suivant la présente délibération

Envoyé en préfecture le 14/03/2017

Reçu en préfecture le 14/03/2017

Affiché le

Fait et délibéré les jour, mois et an

ID : 054-246400262-20170302-20170302D2-DE

Le Président



C. ARIES



CONSEIL

Judi 2 Mars 2017

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2017 – Budgets principal et annexes.-

Le Rapport d'Orientation Budgétaire constitue un moment important de la vie d'une collectivité car il doit permettre de discuter des priorités qui seront affichées dans le budget primitif, la stratégie financière de la collectivité, et d'informer l'assemblée délibérante de l'évolution de sa situation financière. Le Rapport d'Orientation Budgétaire peut être abordé en fonction des points suivants :

- ⬇ Les données relatives à l'évolution économique, financière et fiscale pour 2017 telles que définies par la loi de finances.
- ⬇ La délimitation du futur programme d'investissement ainsi que les marges nécessaires à son financement.

o o o o

Contexte Général

Le projet de loi de finances 2017 s'inscrit dans la continuité de baisse des concours financiers caractérisée par plusieurs éléments :

- la réduction de moitié de la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal au regard de ce qui était initialement prévu.
- Des modifications significatives pour la DGF communale.
- L'enveloppe du FPIC maintenue à 1 Md € mais les situations individuelles risquant d'être modifiées en raison de la refonte du paysage intercommunal au 1^{er} janvier 2017 en application des SDCI.
- Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives limité à 0,4% en 2017
- Un relèvement du montant par habitant versé aux CA à 48,08€ par habitant au lieu de 45,40€. Néanmoins, pour les nouvelles CA au 1^{er} janvier 2017 un dispositif limite la progression de la DGF à 150% annuel du montant perçu l'année précédente.

Le présent rapport budgétaire expose la traduction de ces orientations au regard de :

- *Les Enjeux pour 2017 et l'analyse des grands équilibres budgétaires 2016,*
- *La section de fonctionnement pour 2017,*
- *La section d'investissement pour 2017,*
- *L'endettement pour 2017,*
- *Les budgets annexes*
- *La fiscalité et les taux proposés*
- *La prospective*

I) LES ENJEUX POUR 2017

Le budget 2017 sera présenté comme les années précédentes avec l'objectif de stabilité fiscale, y compris pour la TEOM, et un recours à l'emprunt limité afin de ne pas augmenter en volume le stock de dettes. Il traduit la volonté de mobiliser les capacités d'autofinancement en prévision, notamment, de la réalisation d'un centre aquatique.

Au-delà de 2017, les enjeux principaux concernent la maîtrise des dépenses d'investissement au regard de l'impact budgétaire du nouveau centre aquatique tout en consacrant l'essentiel à terminer d'autres projets importants, que ce soit les sentiers cyclo-pédestres, la construction d'une nouvelle aire à Mont-Saint-Martin voire le déploiement du très haut débit.

a) Approche des résultats 2016 et objectifs 2017 :

Les résultats de l'exercice 2016 laissent apparaître un excédent estimé à plus de 6.602.000 € en section de fonctionnement pour le budget principal et permettent pour 2017 la poursuite du financement important des budgets annexes. Les bases prévisionnelles pour 2017 ainsi que les dotations pour l'exercice ne sont pas encore notifiées. La Fiscalité « économique » est profondément modifiée en raison de la transformation en communauté d'agglomération et le passage en FPU qui en découle.

A noter qu'en 2017 il faut augmenter fortement le financement du budget « Ordures ménagères » en faisant passer la contribution du budget principal de 3.400.000€ à 3.600.000€ en raison de l'augmentation du coût de traitement. D'autres évolutions sur cette dépense seront à envisager en 2018.



Objectif : neutralité fiscale pour 2017

b) Endettement :

La maîtrise de l'endettement de la collectivité va se poursuivre même si le niveau d'investissement prévisionnel notamment sur le budget annexe « Développement économique » et le budget principal reste élevé.

Rappelons ici que le capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 s'élève à 7.889.448,78€ contre 8.956.692.77€ en 2016 auquel il faut intégrer les emprunts du SMI transféré au 1^{er} janvier 2015. En effet subsiste un emprunt d'un montant de 3.670.000€ contracté le 19/04/2007 d'une durée de 10,8 ans et qui devrait s'éteindre en 2018.



Objectif : un recours limité à l'emprunt pour 2017

c) Piscines

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le transfert des trois équipements est effectif et comporte notamment l'intégration de 26 agents. Des investissements sur la piscine de Longwy seront encore nécessaires pour cette année. En 2016 le montant du déficit des trois établissements est estimé à 1,4 M€.

d) Dotations de solidarité et FPIC

En 2017, il est prévu de maintenir la dotation de solidarité à laquelle pourrait être ajoutée les 30% de recettes supplémentaires issues de la fiscalité économique transférée. Une autre possibilité serait d'augmenter les fonds de concours aux communes.

Il est également prévu de maintenir le versement du FPIC selon les règles de droit commun pour 2017 : 561.131€ pour la communauté de communes et 1.086.515€ répartis entre les communes membres. A ce jour, le montant n'est pas connu et ne le sera vraisemblablement pas avant avril.

e) Budget « annexe Golf »

Le golf fait désormais partie intégrante du budget annexe développement économique. Sont inscrits au budget, les engagements financiers liés au contrat de DSP, notamment le déficit de l'exploitation et le golf scolaire à hauteur de 180.000€ et les concours aux investissements réalisés par Gala à hauteur de 99.000€. Concernant l'investissement, le local greenkeeper a été achevé mais doivent être envisagés des travaux de modification de la

clôture existante (ceci notamment afin de lutter contre les dégâts causés par les tançliers), des travaux d'entretien et d'amélioration du parcours (élagage d'arbres...). Enfin sont également prévus

f) autres investissements

Le programme d'investissement envisagé pour l'exercice 2016 a vu s'achever notamment le programme de rénovation de la maison de la formation ainsi que la branche Saulnes-Hussigny du projet de sentiers cyclo-pédestre, la première partie de la route d'accès au secteur de Senelle ainsi que le Park and ride provisoire. Le programme de mobilité douce va se poursuivre cette année avec les tronçons entre Longwy et Saulnes et Cons et Rehon. Vont également se poursuivre la réhabilitation de l'aire d'accueil de Longwy-Longlaville et démarrer les premiers investissements pour le centre aquatique. Pour 2017, le niveau d'investissement sera élevé puisqu'il s'élève à près de 4.500.000€.

II) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2017

a) Les dépenses de fonctionnement 2017 :

Le budget primitif de la CAL envisagé pour l'exercice 2017 pourrait s'équilibrer aux montants de 27.640.150€ en section de fonctionnement et à 8.175.110€ en section d'investissement, soit un total de 35.815.270€; montants qu'il conviendra de réajuster en fonction des bases fiscales définitives et des dotations de l'Etat qui nous seront notifiées d'ici fin mars.

En l'état actuel des prévisions, la capacité d'autofinancement du budget principal est suffisante en 2017 pour faire face à l'évolution du périmètre des compétences « assainissement » et « mobilité » et des montants d'investissements à prévoir notamment pour maintenir le fonctionnement a minima des piscines, pour assurer le financement des budgets annexes: « ordures ménagères » pour 3.600.000€, « développement économique » pour 1.900.000€.

La répartition des dépenses de fonctionnement pourrait s'établir ainsi :

Fonctionnement Dépenses				
Chapitre	Libellé	Credits 2016	réalisés	crédits 2017
011	Charges à caractère général	2 179 389,00 €	1 758 978,79 €	1 881 285,70 €
012	Charges de Personnel	2 721 090,00 €	2 558 905,27 €	3 181 090,01 €
014	atténuation de produits	435 024,10 €	423 754,10 €	6 513 395,10 €
65	autres charges de gestion courante	7 982 736,00 €	7 925 656,76 €	9 802 415,50 €
66	Charges Financières	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	1 330,12 €	10 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	652 026,82 €	652 026,82 €	622 761,25 €
023	Virement à la section d'Investissement	5 940 924,87 €		5 624 211,61 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total section fonctionnement		19 926 190,79 €	13 320 651,86 €	27 640 159,17 €

Globalement la section de fonctionnement présente une hausse importante mais cette hausse doit être corrigée non seulement du virement à la section d'investissement mais également de l'impact de la transformation en communauté d'agglomération et de son corollaire le passage en Fiscalité unique. La hausse globale par rapport au montant budgété en 2016 s'élève à plus de 38% mais corrigé de l'attribution de compensation 6.083.371€, de la contribution « eaux pluviales » et de celle au budget du SMITRAL et des dépenses nouvelles de personnel (assainissement) la hausse est limitée à 0,16% (31.957€) par rapport au montant budgété en 2016.

Les autres charges de gestion courante progressent réellement de 2,68% sous l'effet d'une hausse du montant des subventions aux associations qui passent de 280.000 à 350.000€ (+89.710€), 100.000€ de plus de contributions aux budgets annexes et près de 20.000€ pour le SDIS. En tenant compte de la contribution « eaux pluviales » et de la contribution au SMITRAL elles progressent de +18,56% et +1.819.619€. Ce chapitre intègre également l'ensemble des subventions en faveur des associations : Ecole de Musique des Lorraines, Restos du Cœur, Espace Info Energie, Comité des Œuvres Sociales et Agape mais aussi nos participations dont celle au

syndicat mixte pour le SCOT. Sont également inscrits 50.000€ pour la politique de la ville et 30 000€ au titre du CISPD.

La baisse relative du chapitre « charges à caractère général » (- 298.000€), s'explique essentiellement par le transfert de certaines dépenses des piscines vers la section d'investissement.

Concernant les charges de personnels, celles-ci augmentent de 16,9% mais elles intègrent un montant de 440.000€ correspondant aux charges de personnels pour le pôle assainissement qui sera refacturé à due concurrence au budget annexe assainissement. Le montant des crédits doit être appréhendée au regard des charges sociales, de l'évolution du GVT, des postes qui étaient vacants en 2016 et qui ne le sont plus ou ne le seront plus sur 2017, et enfin de la création de postes supplémentaires déjà votée. Ces charges représentent seulement 14,87% de la section de fonctionnement du seul budget principal hors amortissements et versement à la section d'investissement. Ce ratio étant encore bien inférieur si l'on considère la totalité des budgets.

Le chapitre 014 outre le versement des attributions de compensation (6.083.371€) quant à lui intègre la dotation de solidarité et le versement estimé au titre du FNGIR.

b) les recettes de fonctionnement 2017

Bien évidemment et comme les exercices précédents, l'essentiel des ressources de la section de fonctionnement provient des recettes fiscales. Les impôts et taxes représentent à eux seuls 79,76% de nos recettes de fonctionnement, 92,96% si l'on y intègre les dotations et participations. La notification des bases permettra également d'ajuster le montant des recettes envisageables.

En 2017, le produit des contributions directes (impôts locaux) est estimé à 17.421.354€ contre 11.364.434 prévu en 2016, dont 10.527.000 de taxes foncières et d'habitation et de CFE « CAL », 3.427.560€ de CFE transférées des communes dans le cadre du passage à la FPU, 1.480.910€ de CVAE, 581.131€ de FPIC et 643.101€ au titre de IFR et 749.575 de TASCOM. A ce stade de l'élaboration du budget, il est proposé de reconduire un montant identique à celui de 2016 en l'attente des notifications de bases prévisionnelles.

Au chapitre 74, la dotation de base pour groupement (DGF) est envisagée quant à elle pour un montant de 2.540.012€ contre 906.027€ encaissés au budget 2016. Ce montant tient compte de la compensation part salaire pour 1.617.246€ qui sera reversée aux communes au travers des attributions de compensation mais aussi de la contribution au redressement des comptes publics.

Fonctionnement Recettes				
Chapitre	Libellé	Credits 2016	réalisés	crédits 2017
013	atténuation de charges	75 934,36 €	39 008,40 €	35 000,00 €
70	Ventes de produits	790 000,00 €	853 396,09 €	1 255 000,00 €
73	Impôts et taxes	11 364 433,90 €	11 412 029,00 €	17 421 354,00 €
74	dotations et participations	1 358 912,32 €	1 248 106,58 €	2 883 521,00 €
75	autres produits de gestion courante	81 195,75 €	73 848,51 €	46 300,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	45 600,27 €	5 000,00 €
78	reprise sur amort et provisions.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	Excédent antérieur reporté	6 054 485,74 €	0,00 €	5 797 755,45 €
042	Opérations d'ordre entre section	196 228,72 €	196 228,72 €	196 228,72 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total section fonctionnement		19 936 190,79 €	13 868 217,57 €	27 640 159,17 €

III) LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2017

Affiché le

ID : 054-245400262-20170302-20170302D2-DE

a) Les dépenses d'investissement 2017 :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des grands postes de dépenses et de recettes :

Investissement Dépenses				
Chapitre	Libellé	Credits 2016	réalisés	crédits 2017
27	autres immobilisations financières	588 426,00 €	588 426,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	10 130,80 €	6 150,00 €	12 600,00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 031 860,30 €	204 534,50 €	809 265,00 €
21	Immobilisations corporelles	832 060,98 €	238 641,04 €	602 976,00 €
23	Immobilisations en cours	5 825 865,64 €	730 706,50 €	5 420 195,17 €
020	depenses Imprévues			0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	196 228,72 €	196 228,72 €	196 228,72 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	10 000,00 €	4 132,54 €	10 000,00 €
Total dépenses nouvelles		8 494 572,44 €	1 968 819,30 €	7 651 264,89 €
Crédits de report				1 123 846,01 €
Total section Investissement				8 775 110,90 €

La section investissement comprend beaucoup d'engagements nouveaux pour plus de 2.942.000€ environ. Il faut toutefois relativiser au regard des dépenses déjà inscrites en 2016 et qui n'ont pu être engagées ou partiellement comme la réfection de l'aire d'accueil de Longwy-Longlaville ainsi que les sentiers cyclo-pédestres.

Il est proposé d'inscrire 549.634€ dont une partie l'était déjà en 2016 pour la réfection de l'aire d'accueil des gens du voyage à Longwy-Longlaville, la réalisation des parcours sentiers cyclo pédestre pour 1.335.800€, 414.560€ pour les études du centre aquatique, 132.769€ pour la desserte du commissariat de police, 315.000€ pour les fonds de concours aux communes, enfin 170.000€ pour la signalétique.

Les autres principales dépenses envisagées portent sur: l'acquisition de licences diverses pour le parc informatique de la collectivité (12.600€), 9.480€ de mobilier, 384.600€ de travaux divers sur nos bâtiments : pour la réfection de l'étanchéité du bâtiment HICI (108.000€), 30.000€ pour la réfection du câblage, la réfection de la façade de l'HICI (42.000€), la réfection des bureaux dans le cadre du plan de prévention (48.000€), l'aménagement de douches pour 24.000€, divers travaux de réparations sur les aires d'accueil, des travaux à la médiathèque (12.000€), sur les trois piscines (82.600€) et, enfin, ceux pour la mise aux normes de nos bâtiments en terme d'accessibilité (27.600€) ainsi que la mise en conformité PMR.(6 396€).

Le montant des restes à réaliser ou crédits de reports s'élèvent à 1.123.846,01€ dont 310.641,30€ de fonds de concours aux communes, 31 625€ d'engagements pour l'opération OPAH, et 338 016,77€ et 349 661,06€ pour les deux lots relatifs à la réhabilitation de l'aire d'accueil de de Longwy-Longlaville.

b) Les recettes d'investissement 2017 :

Investissement Recettes				
Chapitre	Labellé	Credits 2016	réalisés	crédits 2017
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	1 328 620,75 €	0,00 €	319 550,06 €
021	Virement de la section de fonctionnement	5 940 924,87 €	0,00 €	5 624 211,61 €
13	subventions	535 000,00 €	267 658,00 €	651 792,13 €
040	Opérations d'ordre entre section	652 026,82 €	652 026,82 €	622 761,15 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations fonds divers Réserves	37 000,00 €	36 813,79 €	954 295,95 €
21	Immobilisations corporelles			
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €	3 250,00 €	2 500,00 €
	Total Recettes	8 494 572,44 €	959 748,61 €	8 175 110,90 €

La section d'investissement est principalement financée par le solde d'investissement reporté pour 319.550€, par le virement de la section de fonctionnement pour 5.624.792€ et les amortissements pour 622.761€.

IV) EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT EN 2017

L'endettement de la collectivité (capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 est de 7.889.448,78€, de 8.956.692,77€ en 2016 et 9.988.246,53€ en 2015, hors budget de l'eau et de l'emprunt du SMI. Ce dernier se terminant en 2018, le CRD devrait s'établir à la fin de l'exercice sous la barre des 7ME à 6.877648.

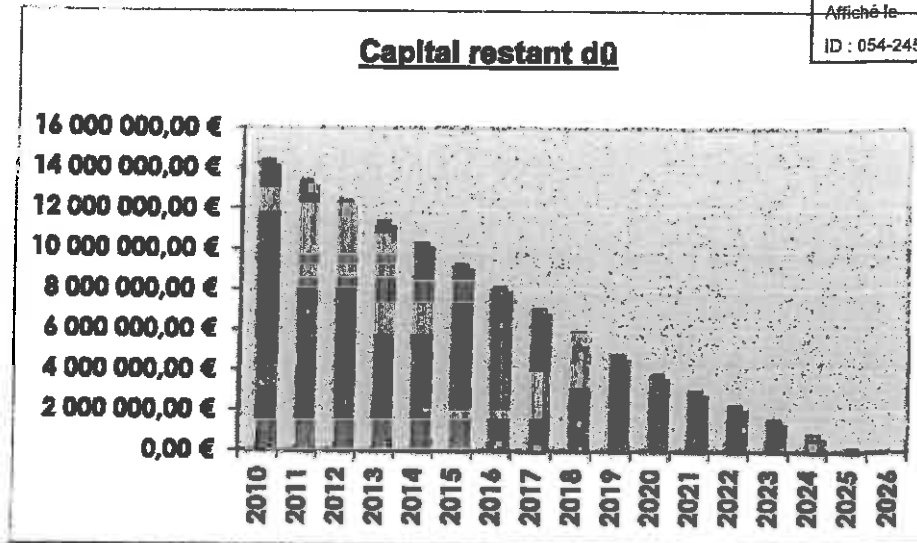
Le capital restant dû se répartit de la façon suivante :

	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017
Budget principal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget "developpement economique"	7 242 324,74 €	6 557 629,39 €	5 850 661,08 €	5 120 478,39 €	4 366 097,88 €
Budget "Maison de la Formation	908 878,11 €	854 206,20 €	797 556,22 €	738 856,60 €	678 033,18 €
Budget "Ordures Ménagères"	898 342,71 €	844 304,52 €	788 311,17 €	730 291,93 €	670 173,51 €
Budget "zac de maxy"	2 900 305,17 €	2 729 376,20 €	2 551 718,06 €	2 367 065,85 €	2 175 144,21 €
Total encours	11 949 850,73 €	10 985 516,31 €	9 988 246,53 €	9 988 246,53 €	7 889 448,78 €

Emprunt SMI	amortissement	Intérêts	montant dû
01/01/2017	108 817,99 €	6 632,24 €	1 15 450,23 €
01/04/2017	110 085,72 €	5 220,33 €	1 15 306,05 €
01/07/2017	111 368,22 €	3 981,59 €	1 15 349,81 €
01/10/2017	112 665,66 €	2 699,07 €	1 15 364,73 €
01/01/2018	113 977,75 €	1 357,35 €	1 15 335,10 €
Total encours	556 915,34 €	19 890,58 €	576 805,92 €

Par ailleurs, la collectivité n'a pas recours à une ligne de trésorerie.

A titre indicatif, l'endettement au 01/01/2017 est de 130,83€ par habitant 148,54€ en 2016 et 165,64€ en 2015) pour une population de 60.300 habitants.



V) LES BUDGETS ANNEXES EN 2017

a) budget annexe « ordures ménagères »

Globalement les dépenses du budget annexe « ordures ménagères » présentent une hausse de 9,81% par rapport aux montants constatés en 2016. Cette hausse trouve principalement son origine dans la hausse du traitement des ordures pour un montant de 4.302.920€ contre 3.859.154,44€ constaté en 2016, dont notamment le financement du SMTOM pour un montant de 3.805.918€ en raison de l'augmentation du PO de 3,15€ par habitant et du « déplaçonnement » partiel du taux de refus.

Fonctionnement Dépenses				
Chapitre	Libellé	Credits 2016	réalisés	crédits 2017
011	Charges à caractère général	6 733 488,16 €	6 559 638,94 €	7 217 752,69 €
012	Charges de Personnel	215 000,00 €	213 900,14 €	220 000,00 €
65	autres charges de gestion courante	18 318,57 €	18 228,72 €	17 904,42 €
66	Charges Financières	29 592,37 €	24 885,03 €	27 016,23 €
67	Charges exceptionnelles	2 076,98 €	739,76 €	2 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	350 867,81 €	350 867,81 €	362 710,64 €
023	Virement à la section d'Investissement	28 821,17 €	0,00 €	24 381,53 €
002	Déficit antérieur reporté		0,00 €	0,00 €
Total section fonctionnement		7 378 165,06 €	7 168 260,40 €	7 871 765,51 €

Du côté des recettes, la contribution du budget principal est proposée à 3.600.000€ contre 3.400.000€ en 2016, le recouvrement de la TEOM est estimé à ce stade au montant de 2.816.000€, pour un montant effectivement encaissé de 2.804.713€ en 2016.

Fonctionnement Recettes				
Chapitre	Libellé	Credits 2016	réalisés	crédits 2017
002	Excédent d'exploitation reporté	267 610,87 €	0,00 €	453 087,41 €
70	Ventes de produits	219 300,00 €	214 352,75 €	205 000,00 €
73	Impôts et taxes	2 752 965,00 €	2 804 713,00 €	2 816 000,00 €
74	dotations et participations	726 044,91 €	842 828,29 €	785 433,82 €
75	autres produits de gestion courante	3 400 000,00 €	3 400 000,00 €	3 600 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	79 598,62 €	0,00 €
013	atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	12 244,28 €	12 244,28 €	12 244,28 €
Total section fonctionnement		7 378 165,06 €	7 353 736,94 €	7 871 765,51 €

Le versement à la section d'investissement serait en ce cas de 24.381,53€.

Investissement Dépenses				
Chapitre	Libellé	Credits 2016	réalisés	crédits 2017
20	Immobilisations incorporelles	48 000,00 €	0,00 €	48 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	662 216,29 €	224 341,52 €	525 041,59 €
23	Immobilisations en cours	162 635,87 €	0,00 €	276 187,07 €
16	Emprunt et dettes assimilées	60 118,42 €	60 118,42 €	62 293,53 €
020	dépenses Imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	12 244,28 €	12 244,28 €	12 244,28 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses nouvelles		945 214,86 €	296 704,22 €	923 766,47 €
Crédits de report				119 148,00 €
Total section Investissement				1 042 914,47 €

Les principales dépenses réelles se répartissent autour de l'acquisition de conteneurs semi enterrés pour 158.400€, 62.259,59€ pour l'acquisition de bacs OM et pour l'acquisition de conteneurs destinés au tri sélectif et aux cartons, 12.600€ pour l'achat de conteneurs papier et verre. Des travaux sont également engagés pour réaliser la voie de sortie de la déchèterie pour 266.000€ afin de ne plus avoir à passer par l'emprise propriété de Veolia.

Le montant des restes à réaliser se chiffre à 119.148€.

La section d'investissement en recettes doit être relativisée dans la mesure où l'essentiel concerne les amortissements et l'excédent antérieur reporté qui permettent malgré un virement modeste de la section de fonctionnement d'assurer le financement des investissements tout en disposant d'une marge pour les dépenses imprévues.

Investissement Recettes				
Chapitre	Libellé	Credits 2016	réalisés	crédits 2017
13	subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	28 600,00 €	28 672,83 €	36 000,00 €
26	participations et comptes rattachés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	virement de la section de fonctionnement	28 821,17 €	0,00 €	24 381,53 €
040	Opérations d'ordre entre section	350 867,81 €	350 867,81 €	362 770,64 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001	Excédent antérieur reporté	536 925,88 €	0,00 €	619 762,30 €
Total recettes nouvelles		945 214,86 €	379 540,64 €	1 042 914,47 €

b) budget annexe « développement économique »

Le budget annexe « développement économique » quant à lui pourrait s'équilibrer en section de fonctionnement à 4.848.470,76€, marqué notamment par le maintien d'une contribution significative du budget principal à 1.900.000€ contre 2.000.000€ en 2016 et l'importance des charges d'amortissements qui finance également en partie la section d'investissement pour 1.962.512€. Ces montants tiennent compte de l'intégration des budgets annexes Golf, Maison de la Formation et Zac de mexy dont les dépenses sont détaillées ci-dessous.

Fonctionnement Dépenses				
Chapitre	Libellé	Credits 2016	réalisés	crédits 2017
011	Charges à caractère général	1 079 780,28 €	919 781,33 €	1 179 646,75 €
012	Charges de Personnel	252 000,00 €	243 924,05 €	260 000,00 €
65	autres charges de gestion courante	506 741,77 €	416 203,78 €	341 500,00 €
66	Charges Financières	302 918,88 €	201 437,34 €	307 128,09 €
67	Charges exceptionnelles	16 500,00 €	16 195,91 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	1 939 560,37 €	1 936 664,37 €	1 962 512,07 €
023	Virement à la section d'Investissement	1 226 131,90 €	0,00 €	797 683,85 €
002	Déficit antérieur reporté			
Total section fonctionnement		5 323 633,20 €	3 734 206,78 €	4 848 470,76 €

La section de fonctionnement en dépenses présente une baisse de 8,93% et corrigé du virement à la section d'investissement, affiche seulement une baisse de 1,14% principalement due à la baisse des autres charges de gestion courantes. Coté recette on note une baisse significative des loyers liés à la fin de certains baux. (Redstock...) que compense la contribution du budget principal à hauteur de 1.900.000€ que l'on pourrait répartir à raison de 1.500.000€ au titre du développement économique (700.000€ en 2016), 200.000€ au titre de la maison de la formation (1.100.000€ en 2016) et 200.000€ (idem 2016) pour le financement des dépenses du Golf.

Fonctionnement Recettes				
Chapitre	Libellé	Credits 2016	réalisés	crédits 2017
002	Excédent d'exploitation reporté	919 716,21 €	0,00 €	696 240,09 €
70	Ventes de produits	12 000,00 €	12 105,00 €	12 000,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	dotations et participations	1 140 000,00 €	1 182 356,10 €	40 000,00 €
75	autres produits de gestion courante	2 402 799,66 €	2 332 703,25 €	3 228 418,68 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	69 126,00 €	35 910,40 €	67 626,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	779 991,33 €	779 991,33 €	804 185,99 €
Total section fonctionnement		5 323 633,20 €	4 343 066,08 €	4 848 470,76 €

De façon globale les dépenses d'investissement hors restes à réaliser s'inscrivent en baisse de 18,24%. Cette baisse trouve essentiellement son origine dans la fin du programme de rénovation de la maison de la formation engagé au cours des exercices 2015/2016 pour un montant de plus de 1.300.000€. Sont programmés pour l'exercice, 203.000€ pour la poursuite de la remise en état de l'éclairage public sur le PIA, 40.500€ pour Eurobase1 dont notamment 32.000€ le remplacement des groupes réversibles du système de chauffage, 97.000€ pour la réfection du système de chauffage Eurobase2, 14.500€ pour les travaux de réfection des douches au Physique Club et 4000€ pour la réfection de la toiture et du bardage, 24.200€ pour le remplacement des portes sectionnelles pour les pôles artisans de Mexy.

Investissement Dépenses				
Chapitre	Libellé	Credits 2016	réalisés	crédits 2017
001	Solde d'exécution réporté	0,00 €	0,00 €	245 311,53 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	749 456,22 €	414 150,48 €	893 430,00 €
23	Immobilisations en cours	1 617 032,15 €	1 259 593,03 €	245 664,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	1 252 588,07 €	1 247 334,30 €	1 404 444,44 €
020	dépenses Imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	779 991,33 €	779 991,33 €	804 185,99 €
204	Subventions d'équipement versées	82 800,00 €	9 400,00 €	99 000,00 €
13	opérations patrimoniales			
Total dépenses nouvelles		4 481 867,77 €	3 710 469,14 €	3 692 835,96 €
Credits de reports				140 723,98 €
Total section Investissement		4 481 867,77 €	3 710 469,14 €	3 832 759,94 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 140.723,98€.

L'équilibre de la section d'investissement est atteint en tenant compte de la prévision d'un emprunt de 627.651,12€. Les cessions de terrains ou de bâtiments envisagées ne manqueront pas de limiter l'importance du besoin, voire de l'annuler.

Investissement Recettes				
Chapitre	Libellé	Credits 2016	réalisés	crédits 2017
13	subventions d'investissement	482 186,00 €	150 286,00 €	198 337,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	512 199,64 €	15 883,70 €	627 651,12 €
10	Dotations fonds divers réserves	0,00 €	0,00 €	246 575,90 €
26	participations et comptes rattachés			
021	virement de la section de fonctionnement	1 226 131,99 €	0,00 €	797 683,85 €
040	Opérations d'ordre entre section	1 939 560,37 €	1 936 664,37 €	1 962 512,07 €
041	Opérations patrimoniales			
001	Excédent antérieur reporté	321 789,86 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes nouvelles		4 481 867,77 €	2 102 834,07 €	3 832 759,94 €

Les dépenses concernant la « maison de la formation » se présente dans la continuité de l'exercice 2015 dans la mesure où l'essentiel des travaux envisagés qui portait sur la réhabilitation ont été réalisés en 2016. Les charges à caractère général progressent légèrement de 0,67% pour s'établir à 291.538€, les charges de personnel à 110.000€, les charges financières à 27.332€, et les dotations aux amortissements à 259.058,54€.

Le financement de ces dépenses se fait notamment au travers du produit du revenu des immeubles et des provisions pour charges pour un total de 343.500€, 179.304,14€ d'amortissement des subventions.

Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 282.714€ répartis entre la réfection des cloisonnements et la réfection des portes pour 50.000€ HT, 70.000€ pour la réfection de l'éclairage intérieur, 40.496€ de réaménagement des locaux à pôle Emploi, et enfin 30.000€ pour une étude pour la programmation de la rénovation intérieur du bâtiment.

Le financement est assuré par les subventions du Conseil Départemental, DIF et DAPRO restant encore à percevoir pour 134.618€ et 63.719€ de DETR, et par les amortissements pour un montant de 259.058,54€.

Les dépenses pour le golf portent principalement sur la subvention d'équilibre de la DSP pour 160.000€ montant auquel il convient d'ajouter les 20.000€ pour favoriser le golf scolaire. En investissement sont programmées l'acquisition de deux cuves à fioul, ainsi que 65.000€ pour la réfection/modification des clôtures, ainsi que quelques travaux d'entretien et d'amélioration des cheminements du parcours.

Les recettes concernent la redevance d'occupation du domaine public pour 12.000€, et une contribution du budget principal à hauteur de 200.000€

Enfin, concernant la ZAC de Mexy, outre les charges liées aux remboursements des annuités d'emprunt, est programmée la remise en état de l'éclairage pour 80.000€ HT.

VI) FISCALITE

a) La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Portée à 5.29% par la Chambre Régionale des Comptes en 2011, la TEOM ne devrait pas évoluer pour la 6^{ème} année consécutive. Avec ce taux, et la contribution du budget principal à hauteur de 3.800.000€, les recettes permettent de couvrir les charges de fonctionnement. Les bases ne sont pas encore connues à cette heure

b) La fiscalité directe locale

La fiscalité sera maintenue au même taux que l'exercice 2016. Ce sont les mêmes depuis 2012.

En l'absence de notification de bases prévisionnelles, le produit de fiscalité directe reste à ce jour estimé à 10.527.517€ pour les taxes foncières et d'habitation ainsi que la CFE de l'interco, 3.427.580€ de CFE transférée, à cela viendront s'ajouter le produit de la CVAE estimé à 1.480.910€ ainsi que le produit de l'IFER pour 643101€, la TASCOM pour 749.575€, enfin 561.131€ au titre du FPIC.

Rien ne justifie à ce stade une augmentation de la fiscalité dont les taux sont 8,19% pour la TH, 6,58% pour la TFB, 10,46% pour la TFNB et 25,76% pour la CFE (égal au taux moyen des 21 communes en 2016 + les 6,67% de la CCAL).

VII) PROSPECTIVE

1) Le nouveau centre aquatique

Les 3 piscines actuelles ont un déficit annuel de l'ordre de 1,3 à 1,4 M€ dû à des coûts de fonctionnement élevés et à la faiblesse des recettes des entrées publiques (seulement 0,270 M€ en 2016). La rénovation des 2 principales aurait coûté aussi cher que la construction d'un équipement neuf. C'est pourquoi le Conseil communautaire, lors de sa séance du 24 septembre 2015, a fait le choix d'un nouveau centre aquatique. Le programme fonctionnel a été approuvé le 24 mars 2016 pour un chiffrage estimé à 17 M€ HT.

Cette opération a été lancée sous la forme d'un « marché public de performance » lors du Conseil du 19 décembre 2016 et devrait être réalisée d'ici 2020. Elle va donc impacter fortement nos budgets pour les 4 ans à venir.

Il conviendra de définir notre stratégie de financement en fonction des subventions obtenues en mixant fonds propres et emprunt.

2) Le traitement des ordures ménagères

Pour l'essentiel, le traitement de nos ordures ménagères est effectué par le SMTOM sur le site de Maxival. Au total, cela concerne 121 000 habitants (79 communes) dont 50% pour la CAL. En 2016, notre contribution a représenté 3.30M€.

En 2006, le SMTOM a décidé de créer cette unité de traitement qui n'a commencé à fonctionner qu'en 2011. Pour le financer, le SMTOM a emprunté 19,2 M€ à rembourser sur 20 ans (jusqu'en 2030) pour une somme totale de 1,408 M€ financée par la participation dite P0 des membres. En 2016, elle était de 17,85 € HT/habitant en 2016, soit 1,063 M€ pour la CAL.

Malheureusement, l'évolution du « contenu » des ordures ménagères a amené un vieillissement prématuré des installations qui vont nécessiter des investissements de 2,4 M€ HT dans les 2 ans à venir (dont 1 M€ pour « sortir » le verre des déchets et 1 M€ pour « récupérer » les emballages plastiques) afin de maintenir le taux de refus à 44% sous peine de pénalités (0,200 M€/an potentiel). Pour les financer, le P0 devra être au moins de 24,89 € HT.

De plus, l'application des nouvelles réglementations à venir (biodéchet,) demande une réflexion sur le devenir et les adaptations nécessaires de Maxival. Des décisions devront être prises d'ici fin 2017 qui pourront amener à de nouveaux investissements lourds dont les montants seront fonction du périmètre du SMTOM.

Dans ce contexte, lors du conseil du SMTOM du 08/02/2017, il a été proposé d'augmenter le P0 en 2 étapes : 21 € HT/habitant en 2017 (+ 18%/2016) et près de 25 € HT en 2018 (+ 40%/2016). Pour la CAL, cela représente un supplément de 0,198 M€ en 2017/2016 (auquel va s'ajouter les modifications concernant le taux de refus) et 0,431 M€ en 2018/2016.

Il faut rappeler que le budget « Ordures Ménagères » est un budget annexe financé à 38% par la TEOM (2,805 M€ en 2016) et à 46% par une participation du budget principal (3,400 M€ en 2016). Pour 2017, il est proposé d'absorber l'augmentation et de porter ce versement à 3,600 M€ en utilisant les excédents antérieurs. Par contre, pour 2018, il faudra réajuster le financement. Il faudra également prendre en compte les résultats de la consultation sur les 3 nouveaux marchés (collecte OM et verre, déchèterie).

3) Les sentiers de randonnée cyclopedestre

La CAL a souhaité s'engager fortement dans la création de ce type de sentiers, à la fois pour proposer des ballades à nos habitants, promouvoir le « tourisme vert » mais aussi permettre la mobilité douce avec la gare.

Dans ce cadre, en 2016, a été réalisée la branche « Hussigny-Saulnes » (314 248,77€). En 2017, 1 335 600€ sont prévus pour celles de Longwy-gare à Saulnes, de Rehon à Cons-la-Grandville et une partie du quartier de Haucourt-Moulaine dans l'attente de trouver un passage sécurisé jusqu'à Herserange. Ces opérations sont subventionnées par le Conseil Départemental (30%), le Conseil Régional et INTERREG (35% pour Longwy-Saulnes).

A partir de 2018, il faudra réaliser les autres branches estimées à 1.377 M€ en investissement financées par INTERREG à hauteur de 35% : de Longwy-gare à Longlaville, de Longwy-gare à Rehon et de Longlaville à Mont-Saint-Martin.

4) La mobilité

C'est une nouvelle compétence depuis le 01^{er} novembre dernier. Pour la mettre en œuvre, la CAL a adhéré au Syndicat de transport existant, le SMITRAL, qui intègre également le secteur de Villerupt.

Pour 2017, la participation financière devrait être du même ordre que ce qu'ont versé les 14 communes adhérentes en 2016, soit 1,077 M€. Par la suite, l'intégration des 7 collectivités supplémentaires devrait impliquer la mise en place de services nouveaux et de crédits en complément du Versement Transport (VT).

5) L'assainissement

C'est également une compétence nouvelle depuis le 1^{er} novembre dernier.

Toutefois, c'est un budget annexe financé par une redevance payée sur chaque m³ d'eau consommé, diverses recettes de raccordement et des subventions de l'Agence de l'Eau. Il y a également une participation au titre des « eaux pluviales » qui sera désormais versée par le budget principal. Elle doit couvrir le coût de ce service qu'il est

difficile de déterminer précisément. En 2016, elle ne représentait que 0,387 M€, soit 6 €/habitant en moyenne. Elle sera augmentée dès 2017.

Le programme d'investissement à prévoir dans les 5 ans à venir peut varier de 10 à 15 M€ suivant les choix qui seront faits dont une part pour les « eaux pluviales ».
Il conviendra de définir une stratégie sur l'évolution de la redevance, de la participation pour les eaux pluviales et le recours à l'endettement.

6) La compétence « GEMAPI » en 2018

C'est une nouvelle compétence transférée par la loi NOTRÉ en 2018. Elle concerne la « Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations » (GEMAPI).

Cela veut dire que la CAL va se substituer à nos 9 communes adhérentes au SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers) et prendre en compte si nécessaire ces problématiques pour les 12 autres.

Dans ce cadre, la CAL va reprendre le dossier de découverte de la Chiers dans la traversée de Longwy-Bas inscrit au PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) du bassin de la Meuse dont le coût est estimé à 12,349 M€ HT financé à 80% par l'Etat, l'Agence de l'Eau et le FEDER par l'intermédiaire de la Région.

Il conviendra de se positionner sur ce dossier et sur notre maintien dans le SIAC ou l'exercice direct de cette compétence et s'il faut instaurer la taxe « GEMAPI » assise sur le Foncier Bâti et Non Bâti pour financer les travaux à effectuer.

7) La compétence « alimentation en eau potable » en 2020

C'est également une nouvelle compétence dûe à la loi NOTRÉ. Afin d'en anticiper les conséquences, une étude pour élaborer un schéma directeur de l'eau a été lancée, l'objectif étant d'optimiser les différentes ressources de façon à se passer du pompage sur l'Othain à Montrédy, coûteuse en fonctionnement.

En attendant, les investissements sur nos installations seront limités au strict minimum. De même, le marché de gestion du réseau se terminant en novembre prochain, il vous sera proposé de limiter à 3 ans le prochain contrat afin de pouvoir envisager toutes les options à cette échéance.

CONCLUSION

L'orientation budgétaire qui vous est proposée se fait sans augmentation fiscale, sans augmentation de la TEOM, et avec un recours limité à l'emprunt (Budget « développement économique »).

Le budget 2017, tel qu'envisagé permet de porter l'investissement à plus de 4.500.000€ et de préparer l'avenir en maintenant des réserves de 3.000.000€.

Ces engagements se font en maintenant le niveau de contribution aux budgets annexes, en augmentant le niveau des subventions, en maintenant la dotation de solidarité, l'affectation du FPIC selon le droit commun, et ainsi que le fonds de concours aux communes qui complètent la dotation de solidarité.

Un effort sur les charges de personnels devra également être envisagé afin d'ajuster les effectifs aux besoins actuels et à venir de la collectivité tant le ratio « charges de personnels » sur « dépenses de fonctionnement » est faible (à peine plus de 14%).

Le débat est ouvert.